



ASSOCIATION DAHLIR

Siège social : 77Bis Avenue du Valvert 43000 LE PUY-EN-VELAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CABINET ALLEGRE FAURE & ASSOCIES

SAS au capital de 240.000 euros - Siret n° 444 924 484 000 17 - TVA FR 17 444 924 484 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 78 impasse de Bombes - 43700 St Germain Laprade

Tél : 04 71 03 57 04 - E.mail : lepuy@eurex.fr - www.eurex.fr

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **DAHLIR** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC 2022-06 modifiant le plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à St Germain Laprade,
Le 06 mai 2026

Cabinet Allègre Faure et Associés


Stéphane FAURE
Commissaire aux comptes, Associé

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction, de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	296 020	265 316	30 704	49 775
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	32 189		32 189	32 189
	Constructions	706 721	4 940	701 782	289 705
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 767	2 495	272	825
	Autres immobilisations corporelles	174 911	79 653	95 257	66 157
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				11 477
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	14 330		14 330	15 650
	TOTAL (II)	1 226 938	352 404	874 534	465 779
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	3 091		3 091	3 150
	Avances et Acomptes versés sur commandes	343		343	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 813		5 813	20 058
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	5 686 199		5 686 199	5 935 049
	Charges constatées d'avance	40 763		40 763	14 981
	Valeurs mobilières de placement	795 459		795 459	802 646
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	668 254		668 254	821 406
	TOTAL (III)	7 199 924		7 199 924	7 597 290
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif				
TOTAL ACTIF (I à VII)		8 426 862	352 404	8 074 458	8 063 069
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				14 330	15 650
(2) dont créances à plus d'un an				2 723 546	



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 922 760	1 763 784
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	78 101	158 976
	Total des fonds propres (situation nette)	2 000 862	1 922 760
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	402 707	155 000
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	402 707	155 000
	Total des fonds propres	2 403 569	2 077 760
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	62 488	42 971
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Provisions	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	62 488	42 971
Provisions	Provisions pour risques	149 180	88 046
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	149 180	88 046
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	175 152	201 060
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 357	129 568
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	319 997	295 271
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	833	21 584
	Produits constatés d'avance	4 544 883	5 206 808
	Total des dettes (1)	5 459 222	5 854 291
DETTES	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		8 074 458	8 063 069
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		3 236 074	5 854 291
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	455	455
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	9	132
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	58 733	72 501
	dont parrainages	7 103	5 975
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 656 648	3 032 713
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 503	2 165
	Mécénats	117 900	99 250
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	65 000	199 475
	Utilisations des fonds dédiés	66 997	60 494
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 274	
	Autres produits	4 883	384
Total des produits d'exploitation		3 973 402	3 467 569
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks	59	66
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	367	394
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 044 478	724 334
	Aides financières	7 657	
	Impôts, taxes et versements assimilés	172 182	156 405
	Salaires	2 006 325	1 637 929
	Cotisations sociales	362 374	482 710
	Dotation aux amortissements et dépréciations	53 988	98 793
	Dotation aux provisions	126 133	88 046
	Reports en fonds dédiés	86 513	62 500
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	38 043	71 660
Total des charges d'exploitation		3 898 119	3 322 836
RESULTAT D'EXPLOITATION		75 283	144 733



Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		75 283	144 733
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 223	17 854
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		11 223	17 854
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	6 090	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		6 090	
RESULTAT FINANCIER		5 133	17 854
RESULTAT COURANT avant impôts		80 416	162 586
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 315	3 610
TOTAL DES PRODUITS		3 984 625	3 485 422
TOTAL DES CHARGES		3 906 524	3 326 446
EXCEDENT ou DEFICIT		78 101	158 976
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		13 619	64 155
Bénévolat			
TOTAL		13 619	64 155
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		13 619	64 155
Personnel bénévole			
TOTAL		13 619	64 155



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- Indépendance des exercices

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 074 458 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 984 625 euros** et un total **charges de 3 906 524 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 78 101 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Le changement de plan comptable (réglementation ANCC 2022-06) a été réalisé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.



Type d'immobilisations

Immobilisations incorporelles

Solutions informatiques	3 à 5 ans
Brevets	N/A
Autres immo. incorporelles	N/A

Immobilisations corporelles

Bâtiment	25 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels et outillages	5 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériels informatiques	3 à 4 ans

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Présentation de la colonne comparative (exercice n-1)

La nouvelle norme ANC n°2022-06 impose des reclassements et des regroupements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ci-joint le comparatif des comptes de l'année précédente, entre ceux déposés et ceux retraités des nouvelles normes comptables. (Page suivante)



Incidence sur le bilan actif

31/12/2024

Déposé

31/12/2024

Retraité

ACTIF IMMOBILISE	Droit au bail en immo. incorpo. et regroupement des immobilisation en cours avec les avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Imm. Corp. en cours, avances et acomptes	11 477	11 477
	Avances et acomptes		
	La ligne charges constatées d'avances est remonté en créances		
ACTIF CIRCULANT	CREANCES (2)		
	Créances clients et comptes rattachés	20 058	20 058
	Autres créances	5 935 049	5 935 049
	Charges constatées d'avance		14 981
	Capital souscrit appelé, non versé		
ACTIF CIRCULANT	Séparation des valeurs de placement (actions propres et autres titres) et création des instruments financ. à terme et jetons détenus		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	Actions propres	802 646	
	Autres titres		802 646
	Instruments financ. à terme et jetons détenus		
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (Comptes de régularisation)	14 981	

Incidence sur le compte de résultat

31/12/2024

Déposé

31/12/2024

Retraité

Montant net du Chiffre d'affaires		72 633	72 633
La quote part des subventions d'investissement, les produits de cession d'actif, la valeur nette comptable et les pénalités & amendes remontent en exploitation.			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions		3 032 713	3 032 713
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		199 475	199 475
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits		162 748	102 254
Total des Produits d'exploitations		3 407 074	3 407 074
Achats de marchandises			
Variation de stocks		66	66
Achat de matières et autres approvisionnements		394	394
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		724 334	724 334
Impôts, taxes et versements assimilés		156 405	156 405
Salaires		1 637 929	1 637 929
Cotisations sociales		482 710	482 710
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions		186 839	186 839
Valeurs comptable des immobilisations incorp. et Corp. cédées			
Autres charges		134 160	71 660
Total des charges d'exploitations		3 322 836	3 260 336
RESULTAT D'EXPLOITATION		144 733	146 738
Les produits de cession d'immobilisations financières remonte en résultat financier			
RESULTAT FINANCIER		17 854	17 854
RESULTAT COURANT avant impôts		162 586	164 592
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation		3 610	3 610
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT DE L'EXERCICE		158 976	158 976



Annexe libre

Description de l'objet social de l'association et implantation territoriale :

L'association a pour objet de participer à l'intégration régulière et pérenne des personnes en situation de handicap, de précarité sociale ou présentant une maladie chronique dans les loisirs en milieu ordinaire et les structures de la petite enfance.

Son champ d'action est multidisciplinaire. L'association oeuvre pour une intégration dans les clubs sportifs, les accueils de loisirs, les activités culturelles... Pour réaliser son objet l'association emploie les moyens suivants :

- Recenser et diffuser les sites culturels et sportifs existant
- Accompagner les associations culturelles et sportives dans leur projet d'accueil
- Assurer la pérennité du dispositif par une réelle proximité d'accompagnement
- Assurer le lien entre les bénéficiaires et les structures d'accueil
- Assurer la mobilisation des acteurs locaux pour favoriser le développement d'une dynamique de réseau et l'émergence de nouvelles propositions d'activités
- Assurer la promotion du dispositif par tous moyens présents et à venir
- Soutenir des projets locaux via notamment la labellisation d'associations départementales
- Etendre l'expérimentation et coordonner l'ensemble du dispositif à un niveau régional, voire national
- Proposer des actions de formation
- Vendre de façon occasionnelle ou permanente tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation
- Et tout autre moyen nécessaire à l'accomplissement de son objet

L'association Dahlir est implantée sur les territoires suivants :

Haute-Loire : 2012
 Ain : 2020
 Allier : 2019
 Hautes-Alpes : 2022
 Bouches-du-Rhône : 2025
 Cantal : 2020
 Drôme : 2024
 Loire : 2024
 Puy-de-Dôme : 2025
 Rhône : 2023
 Haute-Savoie : 2024

Informations générales complémentaires concernant les immobilisations :

Mise en service d'un immeuble au VALVERT pour 738 911€ se décomposant en :

- 32 190€ pour le terrain
- 336 283€ pour le bâtiment et les frais afférents à l'acquisition
- 370 438€ pour les installations générales et aménagements

Financement par :

- Emprunt bancaire : 200 000€
- Subventions : 405 000€
- Fonds propre : 133 911€

Informations générales complémentaires concernant les provisions :

- Dotation en 2025 de 124 633.16€ pour le risque de non encaissement de la totalité des subventions accordées type "FSE" et "AMI 02R" au titre de l'année 2025. Cela représente un pourcentage de 20% du montant accordé et non encaissé à la date de clôture des comptes.

- Les reprises de provisions sont réalisées dès la conclusion définitive de l'opération.

- Dotation en 2025 de 1 500.00€ pour une reprise sur une provision CAF 01.



Annexe libre

Subventions chef de file :

Le Dahlir perçoit des subventions en tant que chef de file sur les programmes suivants :

- Nom opération 1 : 2024-2027 DREETS AURA AMI 02R CANTAL ,
- Subvention globale à percevoir : 695 936€
- Dont subvention à reverser aux associations partenaires : 388 735€

Rémunération des dirigeants :

Rémunérations versées aux dirigeants bénévoles : Néant

Rémunération globale versées aux 3 plus hauts cadres dirigeants salariés : 154 091€ (dont avantage en nature : 7 392€)

Effectif moyen :

Cadres 8
Employés 54
Total 62

Valorisation des contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature (CVN) ANC 2022-06

Il est décidé de comptabiliser les CVN, selon les modalités suivantes :

- les modalités de recensement : l'association DAHLIR renseigne en comptabilité l'ensemble des contributions qui lui sont présentées par une attestation de quantification écrite et signée et remise avant la fin de la clôture de l'exercice. La saisie est faite à réception du document de l'entité.
- les modalités de quantification : à ce jour, les modalités retenues sont les mises à disposition de bien immobilier (mise à disposition gracieuses de salle et installations communales).
- la méthode de valorisation des CVN : valeur locative des mises à disposition de locaux,

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 902.85 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 902.85 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

Engagement en matière de pensions et retraites :

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Engagement total : droits au 31 décembre 2025 : 12 193€

Les hypothèses de calculs retenues sont les suivantes :

- Convention collective : Sport
- Départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans
- Turn over : 1%
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Probabilité de vie : Table de mortalité INSEE 2020-2022
- Méthode de calcul retenue : ANC 2021



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	296 020					296 020
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	296 020					296 020
CORPORELLES	Terrains	32 189		2 189		2 189	32 189
	Constructions sur sol propre	289 705		66 283		19 705	336 283
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement			370 438			370 438
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 767					2 767
	Instal., agencement, aménagement divers			6 147			6 147
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	127 583		61 534		20 353	168 764
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	11 477		349 665	361 142		
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	463 722		856 256	361 142	42 247	916 589	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	15 650		3 350		4 670	14 330
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 650		3 350		4 670	14 330
TOTAL		775 392		859 606	361 142	46 917	1 226 938



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			246 245	19 071		265 316
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			246 245	19 071		265 316
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre				1 367		1 367
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement				3 573		3 573
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 942	553		2 495
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				47		47
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			61 426	29 377	11 197	79 606
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			63 368	34 917	11 197	87 088	
TOTAL			309 613	53 988	11 197	352 404	



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	14 330	14 330	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 813	5 813	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 513	8 513	
	Impôts sur les bénéfices	2 079	2 079	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 673 194	2 949 648	2 723 546
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 414	2 414	
	Charges constatées d'avance	40 763	40 763	
	TOTAL DES CREANCES	5 747 106	3 023 560	2 723 546
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 085	1 085		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	174 067	27 135	115 819	31 113
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	418 357	418 357		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	160 234	160 234		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 858	150 858		
	Impôts sur les bénéfices	5 925	5 925		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées	2 980	2 980		
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	833	833		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 544 883	2 468 667	2 076 216	
	TOTAL DES DETTES	5 459 222	3 236 074	2 192 035	31 113
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 150			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	88 046	126 133	65 000	149 180
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 046	126 133	65 000	149 180
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	88 046	126 133	65 000	149 180
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			126 133	65 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 763 784	158 976			1 922 760
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	158 976	(158 976)	78 101		78 101
Situation nette	1 922 760		78 101		2 000 862
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	155 000		250 000	2 293	402 707
Provisions réglementées					
TOTAL	2 077 760		328 101	2 293	2 403 569



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds pôle Incl ACM D15	24 415	20 500	33 374			11 540	
Fonds pôle Incl PE D15	17 399	36 000	25 395			28 004	
Fonds pôle Incl ACM D69	1 158	9 700	8 227			2 631	
Fonds subventions non consommées		20 313				20 313	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	42 971	86 513	66 997			62 488	



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation	280 744	2 187 562	409 595	517 050	259 402	3 654 355
Subventions d'investissement			250 000			250 000
TOTAL	280 744	2 187 562	659 595	517 050	259 402	3 904 355



Subventions d'investissement inscrites au bilan :

- Subvention investissement batiment Valvert par la préfecture : 50 000€ - perçue en 2024
- Subvention investissement batiment Valvert par la région AURA : 250 000€ - perçue en 2025
- Subvention investissement batiment Valvert par le département 43 : 30 000€ - perçue en 2024
- Subvention investissement batiment Valvert par la CAF43 : 75 000€ - perçue en 2024

Total : 405 000€ dont 155 000€ perçue en 2024 et 250 000€ perçue en 2025

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		504 068
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 302
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	217	
BANQUES CHARGES A PAYER	1 085	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		280 103
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	280 103	
Dettes fiscales et sociales		221 891
DETTES PROVIS. PR CONGS A PAY.	160 216	
CHARGES SOCIALES S/CONGES A P.	61 675	
Autres dettes		773
CHARGES A PAYER	773	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		40 763	40 763
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			40 763



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		4 544 883	4 544 883
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 544 883

Détail des subventions constatées d'avances par année :

2026 : 2 468 666.99€

2027 : 1 782 638.60€

2028 : 293 577.00€

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	5 677 357	5 932 537	(255 180)	-4,30
TOTAL	5 677 357	5 932 537	(255 180)	-4,30



Détail des subventions à recevoir au 31/12/2025 : 5 673 193,79€

2026 : 2 949 648,09€

2027 : 1 903 809,14€

2028 : 644 379,56€

2029 : 175 357,00€

Avoir à recevoir : 2 015,14€

Banque - Intérêts à recevoir : 2 148,20€

TOTAL = 5 677 357€

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Avoirs à recevoir	2 015
Banque - Intérêts à recevoir	2 148
Subventions à recevoir	5 673 194
Totalisation	5 677 357

